



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 57 du 19 juillet 2024

TEXTE NOMINATIF

Texte 10

DÉCISION N° 503864

portant délégation de signature (centre ministériel de gestion de Rennes).

Du 11 juillet 2024

DÉCISION N° 503864 portant délégation de signature (centre ministériel de gestion de Rennes).

Du 11 juillet 2024

NOR A R M S 2 4 0 1 3 3 0 S

Texte(s) abrogé(s) :

- ↳ [Décision N° 504447/ARM/DRH-MD/SRHC/CMG de Rennes/Direction du 21 septembre 2023 portant délégation de signature \(centre ministériel de gestion de Rennes\).](#)

Référence de publication :

Le directeur du centre ministériel de gestion de Rennes,

Vu le décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense (JO n° 289 du 14 décembre 2011, texte n° 6) ;
Vu le décret n° 2021-1001 du 29 juillet 2021 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil (JO n° 176 du 31 juillet 2021, texte n°19) ;
Vu l'arrêté du 29 juillet 2021 modifié, relatif à l'application du décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense (JO n° 176 du 31 juillet 2021, texte n° 26) ;
Vu l'instruction N° 0001121005401/DEF/SGA/DRH-MD/SRHC du 2 août 2021 relative à l'organisation des centres ministériels de gestion (n.i. BO) ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 portant prise en compte et affectation de M. Pascal-Hervé DANIEL en qualité de directeur du centre ministériel de gestion de Rennes, au sein du service des ressources humaines civiles, de la direction des ressources humaines du ministère de la défense (n.i. BO ; n.i. JO),

Décide :

Art. 1^{er}. Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur du centre ministériel de gestion de Rennes.

- Mme **Metivier** Delphine, attachée d'administration de l'état hors classe, directrice adjointe au directeur du centre ministériel de gestion de Rennes, dans la limite des attributions du centre ministériel de gestion ;
- M. **Guyotjeannin** Pascal, attaché principal d'administration de l'état, chef de division gestion administrative et paie, dans la limite des attributions de la division ;
- Mme **Beumanoir** Annie, attachée principale d'administration de l'état, chef de division ressources humaines, dans la limite des attributions de la division ;
- M. **Launay** Dominique, attaché principal d'administration de l'état, adjoint au chef de division ressources humaines, dans la limite des attributions de la division ;
- M. **Renaud** Guillaume, attaché principal d'administration de l'état, adjoint au chef de division gestion administrative et paie, dans la limite des attributions de la division ;
- Mme **Stephan - Corre** Caroline, ingénieure civile de la défense, chef de bureau pilotage performance soutien, dans la limite des attributions du bureau ;
- Mme **Thorin** Séverine, attachée principale d'administration de l'état, chef du bureau filière ouvriers de l'état et agents non titulaires, dans la limite des attributions du bureau ;
- M. **Houard** Jean Christophe, attaché principal d'administration de l'état, chef du bureau filière fonctionnaire, dans la limite des attributions du bureau ;
- Mme **Stanic** Lydie, attachée d'administration de l'état, adjointe au chef du bureau filière fonctionnaires, dans la limite des attributions du bureau ;
- M. **Breust** Jérôme, attaché d'administration de l'état, adjoint au chef du bureau filière fonctionnaires, dans la limite des attributions du bureau ;
- Mme **Sanchez** Florence, attachée d'administration de l'état, chef du bureau protection sociale et pension, dans la limite des attributions du bureau ;
- Mme **Autin** Laure, attachée d'administration de l'état, chef du bureau conduite de la formation et de l'apprentissage, dans la limite des attributions du bureau ;
- Mme **Puil** Laurence, attachée principale d'administration de l'état, chef du bureau recrutement - mobilité, dans la limite des attributions du bureau ;
- Mme **Nicol** Annie, attachée d'administration de l'état, chef de bureau instances concertation gestion collective, dans la limite des attributions du bureau ;
- Mme **Labeyrie** Stéphanie, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef d'antenne conseiller mobilité carrière, dans les limites de ses attributions.

Art. 2. La décision N° 504447/ARM/DRH-MD/SRHC/CMG de RENNES/Direction du 21 septembre 2023 portant délégation de signature (centre ministériel de gestion de Rennes) est abrogée.

Art. 3. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le directeur du centre ministériel de gestion de Rennes,
administrateur de l'état du grade transitoire,*

Pascal-Hervé DANIEL.